Commune de Dully

Dully, le 09 novembre 2026

Préavis municipal N° 12 du 8 décembre 2026

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.- TTC pour le remplacement de la borne de la Place du Village

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

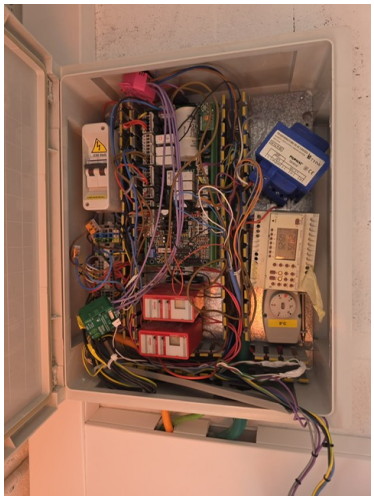
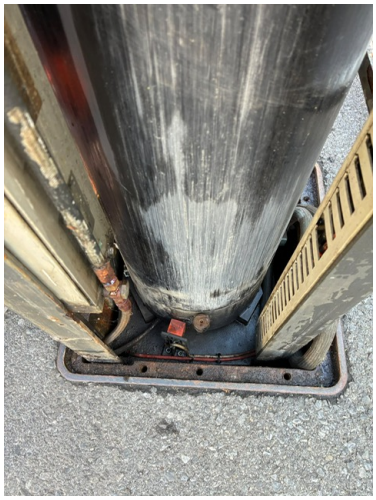
SITUATION ACTUELLE

La borne escamotable de la Place du Village a été installée en 2009, dans le cadre du projet de réaménagement de la place. Elle permet de contrôler l'accès à celle-ci, de préserver les places de stationnement au profit des habitants et des ayants droit et d'éviter le parking sauvage.

Après plus de 17 ans de service, cette installation connaît régulièrement des pannes et présente aujourd'hui d'importants signes de vétusté.

Le constructeur de la borne n'existe plus et l'approvisionnement en pièces détachées est devenu particulièrement compliqué, celles-ci devant être commandées à l'étranger. Par ailleurs, le système hydraulique n'est plus disponible. L'absence d'écoulement des eaux entraîne une stagnation au fond de la borne, à proximité des composants électroniques, ce qui augmente les risques de dysfonctionnement.

Au vu de son état général, des difficultés d'entretien et de l'obsolescence de ses composants, la borne actuelle est considérée comme irrécupérable. Une réparation durable n'est dès lors plus envisageable.


PROPOSITION

La Municipalité propose de remplacer l'installation existante par une nouvelle borne escamotable électrique, comprenant notamment son système de motorisation, son coffret de commande, les équipements de détection ainsi que les travaux de raccordement et de mise en service. Les télécommandes actuelles et le totem seront conservés.

En complément du remplacement de la borne, des travaux de génie civil seront également réalisés afin de créer un système d'évacuation des eaux au fond du caisson. Cette intervention permettra d'éviter toute stagnation d'eau.

COÛTS

Les coûts du projet se décomposent de la manière suivante :

Remplacement de la borne y compris électricité	CHF	40’000.-
Travaux de génie civil	CHF	11’000.-
Divers et imprévus (env. 8%)	CHF	4'000.-
Total TTC	**CHF**	**55'000.-**

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans selon les règles de MCH2 pour les travaux de menue importance. La charge d’amortissement sera ainsi de CHF 5'500.- pour une année complète.

DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 12 du 8 décembre 2026,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide,

- **d’accorder un crédit d’investissement de CHF 55'000.- TTC pour le remplacement de la borne de la Place du Village,**
- **de financer ce montant par le flux de trésorerie communale et/ou selon l’évolution des finances communales par un emprunt.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic : La Secrétaire :

F. Mani V. Breda